

7 "certifications citoyennetés" pour faire valoir vos compétences

Du 19 octobre 2020 au 15 décembre 2020



L'université vous propose pour l'année universitaire 2020-2021, 7 Actions de formation personnelle (certifications citoyenneté) :

- * responsabilités associatives
- * accompagnement éducatif
- * communication sonore et radiophonique
- * sensibilisation à l'entrepreneuriat
- * l'engagement étudiant au service du patrimoine
- * préparation et organisation d'événements
- * engagement citoyen et responsabilités électives

Avec les AFP, chaque étudiant peut choisir de valoriser les compétences acquises par son investissement dans des activités de formation universitaire (action à caractère associatif, disciplinaire ou sportif) en complément des unités d'enseignements obligatoires qui composent un diplôme.

Toutes les formations auront lieu sur le second semestre.

En suivant une formation optionnelle d'un volume horaire compris entre 20 et 30h, **l'étudiant peut obtenir 0,4 points maximum qui s'ajoutent à la moyenne générale de son semestre.** Une seule AFP par semestre peut être créditée.

Réunion d'information le lundi 19 octobre 2020

17h30 - Amphi Renouard

Une réunion d'information en présence des formateurs des 7 certifications est organisée le lundi 19 octobre à 17h30 (Amphi Renouard), elle est ouverte à tous.

Vous trouverez tous [les renseignements nécessaires sur cette page](#)

Les dossiers d'inscription y sont téléchargeables et peuvent être envoyés par mail à : accueil@u-bordeaux-montaigne.fr ou amenés directement à l'accueil général (Bâtiment d'accueil)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez appeler Serge Pialoux au 05 57 12 45 15.